



CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

24/04/2025

# CSE : 28 octobre 2025

## Le Regard de la CFDT



Comme à chaque CSE, nous avons eu à évoquer plusieurs points d'ordre réglementaires et plusieurs sujets concernant l'organisation de nos CCI ou les dossiers en cours.

Mais il nous semble important de commencer par évoquer l'actualité et en particulier les débats parlementaires concernant le **PLF (Projet de Loi de Finances)** : à quelle sauce les CCI vont-elles être mangées ?

### Actualité de la Région Grand Est et PLF:

Nous le vivons depuis une dizaine d'années maintenant, non seulement les sommes accordées par l'Etat pour le fonctionnement des CCI sont rabotées d'année en année. Pire encore, elles sont ponctionnées de leur fonds de roulement sur le principe « on coupe tout ce qui dépasse au-delà de 90J de réserve de trésorerie » .

Cette année, lors de la présentation du projet de budget par le gouvernement, **mauvaise surprise**, malgré une trajectoire de ponction prévue le gouvernement s'assoit sur ses engagements et annonce une purge supplémentaire de 175 M€ pour l'ensemble des CCI soit près d'un tiers de nos ressources fiscales.

Mais le moins que l'on puisse dire c'est que cette ponction sur les CCI n'a fait l'objet de la part de l'administration d'aucune étude d'impact, aucune projection.... Bercy a coché une case et mis un chiffre dans une ligne.... Il n'y a donc rien à espérer de la haute administration.

Bien évidemment, CCI France, les organisations syndicales travaillent auprès des parlementaires à la révision de ce projet et au maintien de la trajectoire engagée et qui représentait déjà un énorme effort de la part des CCI. Ces démarches ont porté leurs fruits puisque lors de ses travaux qui ont aboutis en fin de semaine dernière, la commission des finances proposait de rétablir la trajectoire telle qu'elle était définie et actée : on continue les ponctions mais dans un cadre mesuré, négocié...

Mais la commission des finances ne fait que proposer des amendements... au final, ce sont les parlementaires, en séance, qui voteront le budget dans sa globalité et là, pour le coup, le problème du financement des CCI reste anecdotique... Le 4 novembre, en séance plénière, nous saurons si le budget est approuvé en y intégrant les amendements plus favorables aux CCI. Ça ne sera qu'une étape et la position définitive de l'assemblée sera connue lors du vote du 23 décembre.... Sans vote, le gouvernement reprend la main par ordonnance...

Le chemin est encore long et les écueils nombreux. CCI France, les CCI de Région, celle de Grand Est en particulier, ouvrent pour sensibiliser les parlementaires, députés, sénateurs. Pour Grand Est, les parlementaires sont bien évidemment approchés individuellement, Le Président HASSELER et ses



[cfdt-cci.com](http://cfdt-cci.com)

47 rue de Tocqueville  
75017 PARIS  
07 87 12 50 40  
[permanence@cfdt-cci.com](mailto:permanence@cfdt-cci.com)

homologues en Région réunissent les sénateurs et une conférence de presse va également avoir lieu... tous les leviers sont activés par les CCI et les organisations syndicales.

Et les emplois là-dedans nous direz-vous ! Les chiffres font peur et dans les éléments qui seront présentés aux parlementaires pour défendre notre cause, les chiffres de 3000 emplois au niveau national et 150 au niveau Grand Est seront présentés. Même si pour l'instant notre employeur nous certifie qu'aucune réflexion n'a encore été engagée dans le sens de réductions des effectifs, que le combat est avant tout d'œuvrer pour un maintien de nos budgets et que ces annonces constituent des éléments du rapport de force, nous ne pouvons pas les ignorer.

Certains élus et en premier lieu le Présidente de CCI France commencent à agiter le chiffon de la démission, il risque d'être suivi par d'autres Président considérant que le Gouvernement joue un jeu de dupes...

Nous n'en sommes donc pas encore là mais pour ce qui concerne la CFDT-CCI, nous considérons que, tout en regrettant cette nouvelle ponction et le traitement qui est fait au CCI que nous avons mainte fois dénoncé et combattu, les collaborateurs ne doivent pas être la seule variable d'ajustement, que le réseau peut et doit se réformer et que d'autres choix financiers peuvent être fait !

### **Point sur la mise en œuvre du télétravail :**

Nous avions demandé qu'un point soit fait à l'occasion de ce CSE sur certaines questions remontées de vos demandes et cela était de toute façon prévu dans les accords de mise en œuvre du télétravail.

Globalement nous constatons et regrettons que la mise en œuvre du télétravail tel que négocié au niveau national puis régional soit encore si difficile à mettre en place.... Pour certains.

Pour la CFDT, le télétravail est un véritable acte de management et doit faire l'objet d'échanges (parfois contradictoires mais dans la construction) avec chaque salarié. Il est tout à fait normal que tous ne soit pas logés à la même enseigne et que l'égalité ne soit pas toujours possible. Nous n'avons pas tous les mêmes tâches, les mêmes organisations et les mêmes capacités à télétravailler (autonomie...). Mais il existe encore de très nombreuses positions dogmatiques du genre « Tous le monde à 40 jours ». De la même manière, tout le monde ne peut pas « exiger » 90 jours. Ces situations génèrent actuellement beaucoup de frustrations des deux côtés et appellent à laisser de côté les « postures ».

La CFDT continue à suivre les difficultés individuelles et remontent les éventuelles difficultés pour les aplanir. N'hésitez pas à nous solliciter.

### **Pour ce qui concerne les modalités et les chiffres :**

A ce jour, 355 demandes ont été formulées et 237 ont été validées (toutes les demandes ne sont pas encore traitées). 97 demandes sont validées à 40 Jours et 140 à 90 jours.

Il reste donc encore des demandes en suspend et il est également rappelé que, y compris, pour ceux qui avait déjà du télétravail, une nouvelle demande doit être formulée en suivant la procédure présentée par la DRH.

L'outil SIRH qui gère tout ça au niveau national a été présenté le 13 oct, mais sera encore modifié certainement pendant quelques temps avant stabilisation. En ce qui concerne les enveloppes « complémentaires » (âge, aidants, distance....), pas de panique, comme il s'agit d'enveloppes complémentaires à des enveloppes existantes (40 ou 90 j) elles pourront tout à fait être activées ultérieurement après utilisation de votre compteur de base.

Dans ce cadre, nous avons demandé que les modalités pour les jours liés au temps de trajet et/ou distance soient précisées. Les modalités par CCIT seront bientôt connues et communiquées par la DRH. (les curseurs entre zone rurales et très urbaines sont évidemment différents par exemple).

Précisons également que la DRH s'est, pour l'instant, focalisée principalement sur la gestion des demandes et leurs validations. Il en reste encore d'ailleurs qui peuvent arriver au fil de l'eau. Les étapes suivantes seront de formaliser les procédures et valider les jours complémentaires et traiter les refus. Rappelons que chaque refus doit être motivé et que vous avez possibilité de recours.

### **La CCI de Troyes et Aube prévoit 2 suppressions de postes :**

M. Cavelier, le DG de la CCI est venu nous présenter ces deux projets de suppression de poste.

Il indique que la situation financière de la CCI est compliquée et qu'elle met en œuvre différents moyens pour compenser les baisses ressources tout en conservant l'objectif d'un appui aux entreprises et au territoire fort. Cela passe par une gestion patrimoniale et immobilière « intelligente » privilégiant la rentabilité à court et plus long terme des investissements.

- Rationalisation du parc immobilier qui est une source de revenu
- Participation dans la création d'une SAS détenue à 100% par la CCI pour rentabilité à plus long terme.

Dans le cadre de la rationalisation du parc immobilier et après la vente d'une partie d'un bâtiment à la Chambre d'Agriculture, le choix a été fait de passer par un Syndic extérieur pour la gestion de la copropriété et dont la prestation remplacera celle assurée par un agent des services généraux. (10 votes contre et 3 abstentions)

Une autre suppression concerne un poste de comptable dont la mission était affectée par convention avec une association d'accompagnement des entreprises (initiative Aube) qui finançait à coût réel ce poste. L'association ayant décidé de se passer des services de la CCI et de sous-traiter dans le cadre d'un changement de leur organisation, ce service de la CCI n'est plus nécessaire et l'association a rompu la convention. (11 abstentions et deux favorables)

Ces deux suppressions de postes seront en tout état de cause présentés en AG de la CCI Grand Est et la procédure suivra...

Mais à la CFDT-CCI nous avons exprimé notre crainte de ce changement de modèle des CCI en général qui réduisent leur cœur de métier et s'ouvrent dorénavant vers d'autres activités certes plus rentables et non dépendantes des financements publics mais dont les salariés missionnés sur les missions plus traditionnelles font les frais.

**Présentation de Mme VANET :** nouvelle DG de la CCI de Meuse Haute Marne. Mme Vanet est venue se présenter rapidement et en visio au CSE. Bienvenue à elle.

Arrivée depuis la mi-octobre, elle connaît bien le réseau et la Région puisqu'elle a été pendant 18 ans à la CCI de Reims dans des missions d'aménagement.

A ce jour elle s'est attachée à commencer à mettre en place le plan stratégique de la CCI créé par les collaborateurs et validé par les élus. Elle se dit très alignée sur cette stratégie et après avoir pris ses marques a commencé à rencontrer l'ensemble des collaborateurs pour faire connaissance et surtout intégrer chacun dans la démarche globale. Nous avons convenu que lors d'un

prochain CSE, elle viendra nous présenter en détail, la stratégie et les postes. Cela nous semble de bon aloi mais nous l'avons interpellé sur la nécessité d'embarquer tout le monde dans ce projet qui, même s'il émane du collectif, il est important de s'assurer que chacun s'y retrouve.

### Question des élus du CSE :

- La **CFDT** a également interrogé sur le projet immobilier porté par la CCI 57 à Yutz : il s'agit de l'acquisition et de l'aménagement d'un bâtiment occupé actuellement en location par la CCI pour y loger ses collaborateurs. Cette acquisition permettra également d'augmenter les espaces de parking et d'y héberger de nouvelles activités qui seraient à priori plutôt de la formation. Ce projet est d'ores et déjà validé par le bureau et en cours de réalisation. Le DG de la CCI 57 viendra nous présenter ce projet à l'occasion du CSE mais nous regrettions, à nouveau, d'être informé trop tard de ce type de projet sommes toutes assez conséquent.

- **Nous** avons également demandé que, comme cela avait été promis, que nous soient présentés les résultats par direction du baromètre social réalisé avant l'été pour la CCI 57 (nous n'avions eu que des résultats globaux). La DRH nous informe qu'actuellement le comité Directeur de la CCI est en train de plancher sur la feuille de route et que les résultats et les plans d'actions par direction nous seront présentés par Le DG lors de sa venue au prochain CSE de Novembre.(Cf point précédent).

- Résultats par CCI du baromètre social : En septembre nous avons eu une présentation globale des résultats de ce baromètre régional. Celui-ci va donner lieu à des plans d'action dans chaque CCIT en fonction des éventuelles axes identifiés. Ces plans d'action seront déclinés par CCIT, présentés aux collaborateurs et au CSE par chaque Directeur ou Directrice Général(e) territorial.

Enfin, pour votre information, sachez que le jeu des appels d'offres fait que nous allons changer de **prestataire pour les tickets-Restaurant** . Désormais, ce ne sera plus EDENRED mais Pluxee de chez Sodexho. Dès la fin janvier vous recevrez une nouvelle carte ainsi que les infos pour une nouvelle appli. Les sommes créditées sur 2025 jusqu'au 31/12 seront encore utilisables grâce à votre carte EDENRED sur 2026.

Beaucoup d'info et pas toujours réjouissantes mais comptez sur nous pour vous informer régulièrement des avancées.

**Notre équipe CFDT-CCI est là pour vous et n'hésitez pas à nous solliciter.**

**Rejoignez la CFDT-CCI !**



**Vos délégués syndicaux et contact CFDT-CCI en région :**

**Maria DROMMER VALERA -**[\*\*m.valera@alsace.cci.fr\*\*](mailto:m.valera@alsace.cci.fr) **– 06 81 45 55 49**

**Philippe LACOUR –**[\*\*p.lacour@vosges.cci.fr\*\*](mailto:p.lacour@vosges.cci.fr) **– 06 47 98 25 42**